

**8414/1/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 mai 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 mai 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision d'exécution du Conseil** mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

**E 11135**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 3 mai 2016  
(OR. en)

8414/1/16  
REV 1

**LIMITE**

**CORLX 178  
CFSP/PESC 352  
MAMA 61  
COARM 76  
CONUN 77  
FIN 267**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

---

# DÉCISION D'EXÉCUTION (PESC) 2016/... DU CONSEIL

du ...

**mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/1333  
concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 31, paragraphe 2,

vu la décision (PESC) 2015/1333 du Conseil du 31 juillet 2015 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye et abrogeant la décision 2011/137/PESC<sup>1</sup>, et notamment son article 12, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

---

<sup>1</sup> JO L 206 du 1.8.2015, p. 34.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 juillet 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/1333.
- (2) Le 27 avril 2016, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies, institué en application de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU), a ajouté un navire à la liste des navires faisant l'objet de mesures restrictives.
- (3) Le 1er avril 2016, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies, institué en application de la RCSNU 1970 (2011), a mis à jour les informations d'identification relatives à trois personnes faisant l'objet de mesures restrictives.
- (4) Il y a donc lieu de modifier les annexes I, III et V de la décision (PESC) 2015/1333 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Les annexes I, III et V de la décision (PESC) 2015/1333 sont modifiées conformément à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---

**ANNEXE**

....

---